

Lettre ouverte à M. Haidar El Ali, Ministre de la pêche & des affaires maritimes

Jeudi 08 mai, 2014 11:13

Mr Haidar El Ali, Ministre de la pêche et des affaires maritimes.

Objet : Résiliation de l'accord de pêche conclu entre l'État du Sénégal et l'Union Européenne

Monsieur le Ministre,

Je viens par cette présente solliciter auprès de votre autorité la résiliation pure et simple, et ce dans les meilleurs délais, de l'accord de pêche conclu entre l'État du Sénégal et l'Union Européenne le 24 Avril 2014.

Cet accord aux allures de contrat inégal ne défend en rien les intérêts du Sénégal et rappelle plus les heures sombres de l'occupation coloniale dont le Peuple Sénégalais a été victime pendant plus d'un siècle et demi.

Je tiens à vous signifier mon désarroi et ma stupéfaction, quand je vous entends dire que cet accord est avantageux pour le Sénégal. A ce propos je vous demande de bien vouloir vous expliquer sur ce point.

La question que j'aimerais bien vous poser est la suivante : Comment pouvez-vous Mr l'écologiste comprendre et accepter que le Sénégal accorde des licences de pêche à l'Union Européenne pour une durée de 05 ans avec comme contrepartie financière la somme absurde de 8,69 millions d'euros soit 5 691 950 000 F CFA (en d'autres termes pour 1 138 200 000 F CFA par an), or la perte subie du fait de la prédation systématique de nos ressources halieutiques se chiffrent à 230 millions d'euros par an soit 150 650 000 000 F CFA par an?

Vous n'êtes pas sans savoir que le Sénégal ne dispose pas de moyens logistiques suffisants pour contrôler l'activité des acteurs industriels étrangers sur nos côtes. Ce qui induit que nul ne sait si réellement les chalutiers européens vont s'en tenir aux normes de pêche et aux quantités convenues mutuellement. Et puis en plus de la faune, c'est aussi la flore sous-marine qui en pâtit, vu les techniques de pêche en usage.

De par cet accord, le département ministériel que vous dirigez ne fait d'une part qu'aggraver de plus la disproportion dans la concurrence déjà inégale entre les marins-pêcheurs sénégalais et leurs rivaux étrangers et d'autre part contribuer à la raréfaction des produits de mer. C'est donc pour vous dire que c'est tout un secteur de notre activité économique qui est en danger et que ce sont des dizaines de milliers de citoyens sénégalais qui risquent perdre leur seule activité rémunératrice la pêche et/ou le mareyage. Il est donc évident que cet accord ne peut être nullement avantageux pour le Sénégal

Il est de votre devoir moral et politique de protéger les ressources halieutiques du Sénégal et de défendre les intérêts vitaux des acteurs sénégalais dans le secteur de l'économie maritime.

Comme contribution au débat sur les mesures à prendre pour protéger les côtes sénégalaises de la surpêche et de la pêche illégale, je propose une interdiction formelle et perpétuelle de la pêche industrielle étrangère au Sénégal et une surveillance accrue de nos eaux territoriales.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande, veuillez agréer Mr le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Abd El Kader Niang

Analyste politique